



DÉLIBÉRATION N°2014-12-19-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 19 décembre 2014

**POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE ET DU 14 NOVEMBRE 2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour, les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 3 octobre et du 14 novembre 2014, tels qu'annexés.

À Nantes, le 19 décembre 2014

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2014

PV N°375

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2014**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 24 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens.B	Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens A	UFR d"Histoire, Histoire de l'art et archéologie
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	Ens. A	Président
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d"Histoire, Histoire de l'art et archéologie
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN - IAE
RUVAULT Valentin	Etudiant	UFR de Médecine et Techniques médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 5 membres

BEMMERT Patrick	Pers. Ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes/St Nazaire
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
KERBOURC'H J.Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences politiques
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures étrangères
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques médicales

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 2 membres

DANIEL Karine Pers. Ext. Nantes Métropole
 SAÏ Pierre Pers. Ext. Directeur général d'ONIRIS

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : 1 membre

DANIEL Karine Pers. Ext. Nantes Métropole

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ
31	24	5	2

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

ALLEMAND Michel	Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique
BELLEIL Julie	Directrice de la Vie étudiante
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
BRIOLET Baptiste	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DOUROUZE Antoine	Vice-président Vie étudiante
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques
VADÉ Corinne	Directrice de l'Organisation générale et de l'Enseignement supérieur du Rectorat
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LANCIEN Jean-Michel	Directeur de l'IUT de Saint Nazaire
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LAHMAR Abdeljalil	Directeur de l'IUT de la Roche/Yon
NICOLAS Véronique	Doyen de l'UFR Droit et Sciences Politiques
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2014
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Modification de la composition du Bureau de l'Université
5. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau : la démarche quinquennale

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

6. Elections
 - 6.1. Election de deux représentants étudiants et d'un représentant enseignant au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD)
 - 6.2. Election d'un représentant étudiant au Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)
 - 6.3. Election d'un représentant enseignant du Conseil d'Administration à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

RESSOURCES HUMAINES

7. Approbation de la nouvelle organisation des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Université de Nantes (*après avis du CHSCT et du CT*)
8. Présentation et approbation de la révision des effectifs 2015 (*après avis du CAC, de la CPCA et du CT*)
9. Primes et régimes indemnitaires des personnels (*après avis de la CPCA et du CT*)
 - 9.1. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) au titre de l'année 2014/2015 – actualisation
 - 9.2. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année 2014/2015 – actualisation
 - 9.3. Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire de la filière médico-sociale
10. Approbation du Référentiel d'équivalence horaire des enseignants-chercheurs (*après avis de la CPCA et du CT*)
11. Approbation du recrutement du ou de la Directeur(trice) de la Chaire « Réseaux et Télécommunications » de l'Université de Nantes (*après avis de la CPCA*)

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

12. Approbation de demandes de modification de maquettes Licence, Master et Doctorat (*après avis de la CFVU et de la CPCA*)
13. Approbation des nouvelles modalités d'attribution de subventions aux associations représentatives étudiantes (*après avis du CAC*)
14. Présentation de la nouvelle Carte Multi Services

AFFAIRES FINANCIERES

15. Approbation des modalités de dérogation au dispositif d'indemnisation des collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger, accueillis à l'Université de Nantes
16. Approbation de tarifs, dons et subventions (*après avis de la CPCA*)
17. Demandes de remise gracieuse : (*après avis de la CPCA*)
 - 17.1. Approbation de la demande de remise gracieuse relative à un déficit de la Régie de recettes de la Bibliothèque Universitaire de santé à hauteur de 131.87€
 - 17.2. Approbation de la demande de remise gracieuse relative à un déficit de la Régie d'avances de l'UFR Pharmacie à hauteur de 400.00€
18. Rendu-compte de remises gracieuses et admissions en non-valeur (*après avis de la CPCA*)
19. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2014

En l'absence de remarque, LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 29 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2014.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT accueille une nouvelle administratrice, MME ROYER, en lieu et place de M.GANGLOFF.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

M.KEROUANTON présente l'état des opérations immobilières. Il ne revient pas sur le CPER, car les mandats définitifs de la part de l'Etat au niveau régional, ne sont pas encore connus.

Pour le nouveau tertre, il précise que l'état d'avancement est normal. Il rappelle qu'il s'agit de faire appel à des groupements, trois ont été retenus, pilotés par des mandataires BTP. L'originalité de ce dispositif réside dans le fait que l'établissement va devoir travailler encore pendant plusieurs mois pour affiner les choses et le choix sera in fine porté sur une équipe. La livraison est prévue en septembre 2018. Il précise que la phase travaux va être délicate avec des déménagements, des déplacements successifs notamment. Le CHSCT est particulièrement bien associé sur le sujet. Il reste très attentif à l'accompagnement qui sera proposé par les groupements pour cette phase tampon. LE PRÉSIDENT souligne que l'anticipation des difficultés auprès des personnels est prise en compte avant même la phase de travaux.

MME CARON revient sur la réduction de la part à venir du CPER et sur les conséquences concrètes par exemple sur ce type de projets. M.KEROUANTON précise qu'elle n'en a aucune ; en effet l'engagement de l'Etat sur le montant et sur l'opération Nouveau tertre, est certain. Sur le CPER, LE PRÉSIDENT rappelle sa position et estime qu'il est inadmissible de ne promettre qu'un tiers de ce qui était jusqu'à présent alloué à l'enseignement supérieur. Il va être impossible de fonctionner dans de telles conditions.

M.RANSON cite la lettre envoyée par les sept présidents d'Universités au Ministre et souhaite connaître la provenance des chiffres, alors même que le CPER n'est pas connu. LE PRÉSIDENT précise qu'il s'agit de mandats provisoires qui ont été adressés aux Préfets.

MME CARON souhaite moduler les propos selon lesquels « il n'y a pas d'argent ». Le préfet a donné les actions stratégiques de l'Etat dans la Région. Le crédit impôt recherche représentait 318 millions d'euros en 2011. Les exonérations de cotisations des entreprises représentent 1,4 milliards d'euros dans la Région.

POINT 4 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE

LE PRÉSIDENT présente M.AVERTY, nouveau Vice-président de la Formation et de la Vie Universitaire. Cette fonction est particulièrement importante au sein de l'établissement surtout dans la perspective de la démarche quinquennale.

LE PRÉSIDENT présente M.BERTHON, nouveau Conseiller Recherche Sciences et Technique auprès du Vice-président Recherche.

M.AVERTY souligne qu'il a accepté la proposition du PRÉSIDENT après mûres réflexions. Il a dirigé pendant six ans, un département important de l'UFR Sciences et Technique, le département de Physique où il a été confronté à la difficulté de faire travailler les gens les uns avec les autres et où il y a perçu l'importance d'améliorer les choses par le biais du dialogue. Il estime que ses implications

précédentes le poussaient à aller vers cette nouvelle fonction. Il a conscience de la lourdeur de la tâche.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour et 1 abstention, la modification de la composition du Bureau de l'Université de Nantes.

POINT 5 : PRESENTATION D'AXES STRATEGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : LA DEMARCHE QUINQUENNALE

LE PRESIDENT présente la démarche quinquennale 2017/2022. Il rappelle que l'établissement va être évalué sur le contrat 2012/2016, travaillé par l'équipe précédente et voté la veille de son élection. La démarche quinquennale est un exercice imposé, pour autant **LE PRESIDENT** souhaite que l'Université ait sa propre démarche, qui abondera la démarche formalisée et qui constituera le projet « par et pour » l'Etablissement. Le travail de départ repose sur l'autoévaluation, sur la base du contrat quadriennal en cours. Un comité de Pilotage a été institué, pour fonctionner de manière restreinte en interne, plénière ou encore élargie avec l'ensemble des partenaires extérieurs. Ce comité doit garantir le fonctionnement, les objectifs, les attendus du « groupe projet opérationnel ». Il y en a 3, sur la gouvernance, sur la formation et sur la recherche. **LE PRESIDENT** fait remarquer qu'il a souhaité, à la faveur d'avis qui lui ont été donnés, qu'il y ait un groupe projet opérationnel étudiant, qui devra donner des avis sur des sujets transversaux. Les groupes projets opérationnels vont être déclinés sur l'ensemble de l'établissement avec une granulométrie de pôles. Chaque pôle pourra déterminer le fonctionnement en fonction de sa structure, de son niveau de maturité, de son organisation territoriale notamment. En revanche, les livrables de chacune de ces contributions devront être identiques, afin de pouvoir faire une synthèse de l'ensemble. L'autoévaluation est lancée sur la base du quadriennal.

LE PRESIDENT rappelle qu'il a été décidé, car il s'agit d'une option, que ce travail d'autoévaluation puisse également donner lieu à des propositions d'évolution, des recommandations, qui vont nourrir le travail du projet d'établissement. Il ne faut pas attendre la fin du travail d'autoévaluation pour se projeter sur la suite. La démarche d'autoévaluation va être conduite jusqu'en octobre 2015, avec un document à remettre à l'HCERES. L'HCERES viendra sur site au printemps 2016, concomitamment à la remise du projet de quinquennal.

La démarche est complexe et il faut raisonner sur un périmètre de site ; le travail du quinquennal 2017/2022 doit intégrer cette dimension et il doit être en phase avec les six autres universités. **LE PRESIDENT** a souhaité anticiper le travail afin de garantir que chaque membre de l'établissement puisse y participer et avoir l'assurance que sa voix puisse être entendue.

La démarche est lancée et une lettre d'orientation va être adressée à l'ensemble de l'établissement, afin de l'expliquer tant d'un point de vue politique qu'organisationnel. Ce sera l'occasion de donner son avis sur la pertinence des missions, la façon dont on les accomplit, avec quels moyens, sans tabou. Il est nécessaire de travailler ensemble sur ces questions, afin de réfléchir au modèle de l'Université et sur la place de l'Université dans la Nation.

MME SAMI revient sur le fait d'être en phase avec les six autres universités, et elle s'interroge notamment sur l'avancée des statuts de l'UBL, qui progressent mais sans que rien ne soit présenté aux administrateurs. Dans une interview de **M. CLERGEAU** à l'AEF du 30 septembre, elle informe qu'il insiste sur le transfert de compétences au niveau de l'UBL qui doit forcément se faire pour la Recherche, l'International et l'Innovation. L'Université dans son ensemble, mais le Conseil d'Administration en particulier, devrait avoir connaissance des Statuts de l'UBL, avec les gouvernances envisagées, afin de pouvoir interférer en amont. Il lui semble important de pouvoir en discuter entre administrateurs. **LE PRESIDENT** rappelle que les Statuts de l'UBL seront présentés au Conseil d'Administration en début d'année 2015. La proposition stabilisée doit être envoyée au Ministère début décembre 2014. Un comité de pilotage a été constitué principalement des Premiers Vice-présidents ou Vice-président Conseil d'Administration ou Directeurs dans les organismes de recherche ou écoles, de manière à travailler sur la version élaborée par le comité de coordination de l'UBL. Le travail a été fait avec des représentations, notamment du Conseil d'Administration de l'établissement. Au total, 69 personnes ont été sollicitées pour la commission des statuts de l'UBL. **LE PRESIDENT** informe que pour l'établissement, les représentants sont **M. MENUET**, **M. GUEVEL**, **M. BELLETTRE**, **M. BROCHARD** et **M. RUVAULT**. **LE PRESIDENT** précise que, sur proposition de

M.BERNOUSSI il a réenclenché le fonctionnement de la commission révision des statuts de l'Université, afin d'avoir également un dialogue interne.

M.LELOUREC rappelle que les Statuts de la future UBL sont un jeu de dupes, car même si ce sont les meilleurs statuts, une fois que l'UBL existera, c'est uniquement l'UBL qui pourra les modifier à sa guise.

MME CARON fait remarquer que le point sur le transfert des compétences est très important et elle comprend que **M.CLERGEAU** veuille peser dans le débat. Elle estime que les partenaires, les fondateurs et même les personnels doivent résister. Selon elle, il y a déjà eu un débat sur le transfert des compétences au sein du groupe de travail, dans les documents qui avaient été rédigés avant le document d'orientations stratégiques. **LE PRESIDENT** rappelle qu'il s'agit de documents de travail, qui ne sont pas encore stabilisés et que le débat a eu lieu au sein du Conseil d'Administration le 16 septembre dernier. **MME CARON** précise que les Statuts ne vont pas détailler les transferts de compétences. Les personnels sont à l'avant-poste dans les transferts de compétences et elle estime qu'il devrait y avoir au sein des Composantes un débat plus fort. **LE PRESIDENT** précise qu'il est disponible pour en débattre au sein même des Composantes.

Sur la commission des Statuts de la future UBL, **M.MENUET** souhaite que les délais de convocation pour les diverses réunions soient plus anticipés. **LE PRESIDENT** informe que les délais sont contraints pour permettre le débat au sein des établissements.

M.GUEVEL souligne que **LE PRESIDENT** a souhaité que la représentation à la commission des Statuts, intègre les différents groupes présents au sein du Conseil d'Administration. Il souhaite accompagner positivement la création de l'UBL, car c'est l'Université de demain, celle dans laquelle va s'inscrire l'établissement et dans laquelle chacun devra se sentir pleinement investi pour réaliser les missions. Il est favorable à la mise en place de transferts significatifs comme la recherche et l'insertion professionnelle, pour ne pas en faire une coquille vide. Il faut que les établissements gardent la main sur l'offre de formation. Sur les craintes nourries par **M.LELOUREC**, et sur le fait que l'UBL prendra son envol et aura ensuite la main sur son devenir ou sur la réécriture partielle de ces Statuts, il souligne que l'Université de Nantes appartiendra alors à cette communauté et sera donc acteur dans ce nouvel établissement.

POINT 6.1 : ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS ETUDIANTS ET D'UN REPRESENTANT ENSEIGNANT AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION (SCD)

M.BERNOUSSI présente les candidatures d'une étudiante et de trois enseignants.

Nombre de présents ou de représentés : 29 ;
Abstention : 1 ;
Nombre de suffrages exprimés : 29 ;
MME MANON GARANDEAU : 28 voix.

Nombre de présents ou de représentés : 29 ;
Abstention : 1 ;
Nombre de suffrages exprimés : 28 ;
M. ERIC FALCH'ER-POYROUX : 12 voix.
M. RAYNALD SEVENO : 1 voix
M. FREDERIC LE BLAY : 15 voix.

LE PRÉSIDENT déclare élus **MME GARANDEAU** et **M.LE BLAY**, représentants des étudiants et des enseignants au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD).

POINT 6.2 : ELECTION D'UN REPRESENTANT ETUDIANT AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE (SUMPPS)

M.BERNOUSSI présente la candidature de **MME FAYE DUMANGET**.

Nombre de présents ou de représentés : 29 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 29 ;
MME CHRISTINE FAYE DUMANGET : 29 voix.

LE PRÉSIDENT déclare élue **MME FAYE DUMANGET**, représentante des étudiants au Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

POINT 6.3 : ELECTION D'UN REPRESENTANT ENSEIGNANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

M.BERNOUSSI présente la candidature de **MME Taklit SAMI**.

Nombre de présents ou de représentés : 4 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 4 ;
MME SAMI : 4 voix.

LE PRÉSIDENT déclare élue **MME SAMI**, représentante des enseignants du Conseil d'Administration à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

POINT 7 : APPROBATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DU CHSCT ET DU CT)

MME LE FICHANT présente les modifications. Elle rappelle que la santé et la sécurité des personnels et des usagers sont des priorités pour l'établissement. Elle souligne qu'il était nécessaire d'améliorer le fonctionnement des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, actuellement au nombre d'un CHSCT central et sept CHSCT de sites, composés de 144 membres titulaires et suppléants. Il a été proposé différents scénarii afin de réduire le nombre de membres, en fonction du nombre de personnels, d'étudiants et des différents risques qui peuvent exister. La proposition amène à un CHSCT central et cinq CHSCT de sites. Les comités de La Roche sur Yon et de Saint Nazaire ont été conservés pour favoriser un dialogue social de proximité. En contrepartie de cette diminution des instances, un crédit de temps spécifique va être accordé aux membres des CHSCT afin de leur permettre d'effectuer au mieux leur mission. Les présidents de CHSCT seront nommés et formés. De même les Directeurs de Composante des sites concernés, seront présents lors des CHSCT ainsi que le Directeur de la Direction de l'Immobilier, du Plan et de la Logistique ou son représentant. Enfin, il faut mettre en place un réseau renforcé de préventeurs de sécurité réactifs et formés à assumer cette tâche.

M.MENUET retient que le seul but est de faire des économies. Il aurait été préférable de faire un bilan des CHSCT avant de faire des modifications et de les restructurer. Il informe qu'il fait partie de la Commission des Risques Psychosociaux, et n'a vu que des bonnes intentions, sans qu'aucun travail n'en ressorte. Il y a beaucoup de demandes individuelles de personnels en souffrance. Dans le calcul des risques, il y a bien les risques psychosociaux, mais ils ne sont pas du tout mis en avant dans les tableaux. Avec ce nouveau scénario, il va falloir fonctionner en mode dégradé, avec du personnel qui souffre. Globalement la souffrance des personnels est présente et permanente, et il ne faut pas diminuer les témoins d'alerte à travers le nombre d'élus au CHSCT. Il prend l'exemple du projet du nouveau tertre, où les personnels et les étudiants vont être amenés à une plus grande mobilité, ce qui va nécessairement augmenter le risque de souffrance. Il fait remarquer que l'Université de Nantes n'a pas réussi à faire la transition entre les anciens CHS et les CHSCT. Les CHSCT sont modifiés et restructurés sans qu'aucun bilan n'ait été fait, et dans l'état actuel, il est dangereux de donner cette seule réponse à la souffrance des personnels. Il souligne enfin que les instances représentatives du personnel, Comité Technique et CHSCT central, n'ont pas donné un seul vote favorable à ce scénario. **LE PRÉSIDENT** a présenté le programme de formation lors du CHSCT central de juin dernier, et s'est aperçu qu'il était illusoire de vouloir former autant de personnels. Il rappelle que l'Université de Nantes est la seule en France à avoir une telle représentation. L'Université est sensible aux situations qui peuvent être difficiles sur le terrain, et l'anticipation sur le

Campus Tertre est bien présente, comme cela n'a jamais été fait jusqu'à ce jour dans l'établissement. Il a souhaité améliorer la qualité et non pas la quantité. **MME LE FICHANT** estime qu'il n'est pas acceptable de penser que l'Université déconsidère les risques psychosociaux ; des procédures ont été mises en place et il y a une véritable écoute et une grande réactivité pour traiter les situations délicates. Il a été fait le choix d'une amélioration des CHSCT en s'appuyant sur l'existant et en améliorant les fonctionnements.

MME JOLLIET soutient la proposition du **PRESIDENT** dans la mesure où il y a eu une réelle amélioration du fonctionnement des CHSCT, avec une participation très active et très soutenue des membres. Derrière le mot efficience, il faut essayer non pas de faire plus avec moins de moyens, mais il faut faire plus avec des personnels mieux formés. La formation en ce domaine est primordiale et réduire le nombre de membre est sans conséquence dès lors que ces membres n'avaient pas cette formation.

MME SAMI rappelle que l'Université de Nantes est multidisciplinaire et multisite et de ce fait si les personnes membres des CHSCT n'ont pas la connaissance du site ou encore de la discipline, ils vont être en difficulté pour avoir un avis précis. Par exemple, le CHSCT n°3 dans lequel se trouve Lombarderie, Joffre, Chantrerie et Carquefou avec cinq membres titulaires, les Directeurs d'UFR ou d'Institut sont différents, les fonctionnements sont variés. Elle reconnaît qu'il y a une écoute des personnels et de gros efforts qui sont faits par l'Etablissement, mais elle estime que les risques psychosociaux ne sont pas assez pris en compte. **LE PRESIDENT** rappelle que l'entrée est une entrée risque et non pas par site. Par exemple, pour le site de La Roche sur Yon ou celui de Saint Nazaire, le maintien du CHSCT a été décidé car il y a un risque élevé.

M.BIAIS souligne que l'idée de la nouvelle organisation est aussi de donner aux services notamment à la Direction des travaux et à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social, de mailler davantage le réseau des CHSCT, pour effectivement apporter au plus vite des réponses ou mettre en place des plans d'action correctifs. Il faut éviter que les situations soient évoquées en CHSCT sans qu'elles n'aboutissent à des solutions concrètes. Avec cette nouvelle organisation, une présence continue des services autour des présidents et des membres des CHSCT sera garantie, pour que les situations soulevées soient rapidement solutionnées. Il souligne que des choses importantes ont déjà été faites : par exemple, l'étude du CHSCT tertre pour le projet Nouveau Tertre, avec environ 200.000€ mobilisés pour cette étude sur les conditions et l'environnement de travail. S'agissant des risques psychosociaux, il rappelle la mise en place du dispositif d'appui aux situations individuelles pour les personnels qui rencontrent des difficultés. **LE PRESIDENT** ajoute que c'est un élément révélateur de la situation, car plus l'outil est adapté, plus il y a d'expression de situations difficiles.

M.LELOUREC rappelle que les organisations syndicales jouent leur rôle de capteurs dans les situations qui posent problème. Les CHSCT fonctionnent bien et la présence des représentants des personnels à cet endroit-là, même si elle peut sembler nombreuse, permet d'impliquer un maximum de personnes dans la recherche de solutions. La réduction proposée est excessive. Il précise qu'il a participé au groupe de travail et qu'il craignait de voir la réduction à un seul CHSCT. Il faut garder un plus grand nombre de personnes impliquées et la disparition d'un CHSCT spécial ESPE semble une erreur. **LE PRESIDENT** souligne que cette hypothèse et la spécificité de l'ESPE n'ont pas été abordées lors du groupe de travail. **M.LELOUREC** précise qu'une intervention en ce sens a été faite lors du CHSCT, avec un focus sur les risques liés aux conditions de travail.

MME CARON rappelle que les représentants du personnel sont les plus à mêmes, en proximité, d'être réactifs. Les assistants et conseillers de prévention n'ont pas un rôle clair dans l'organisation proposée. Réduire à cinq membres titulaires est vraiment trop restrictif alors même que les problèmes, par exemple en chimie ne sont pas les mêmes qu'en santé. Ceci va nécessairement entraîner une perte de réactivité. Les premiers impactés sur le terrain sont les assistants de prévention d'un côté et les représentants du personnel. **MME LE FICHANT** rappelle que le dispositif s'appuie sur les 80 préventeurs de l'établissement. **MME CARON** souhaite savoir comment ils seront impliqués dans les comités. **MME LE FICHANT** explique que l'augmentation de la réactivité va se matérialisée en termes de délais surtout, car les Directeurs de Composante seront présents au sein des CHSCT.

M. CATALA rappelle qu'il faut faire des économies pour rationaliser la situation et les procédures existantes ce que permet la proposition du **PRESIDENT**.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, la nouvelle organisation des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Université de Nantes.

POINT 8 : PRESENTATION ET APPROBATION DE LA REVISION DES EFFECTIFS 2015 (APRES AVIS DU CAC, DE LA CPCA ET DU CT)

LE PRESIDENT rappelle que cette révision des effectifs est un exercice annuel prévisionnel soumis pour avis à différentes instances, le Conseil Académique, la Commission Permanente du Conseil d'Administration et le Comité Technique.

M.BERNOUSSI présente la révision des effectifs 2015 et précise le nombre de demandes reçues: 98 pour les enseignants-chercheurs et 94 pour les personnels BIATSS (86 sur Masse Salariale Etat et 8 sur ressources propres).

Les règles d'arbitrage sont les mêmes qu'en 2014 : aucune nouvelle création d'emploi, aucune publication de poste de titulaire suite à un détachement ou un congé parental, un examen positivement attentif de toutes les demandes de transformation. Il a aussi été tenu compte du taux d'encadrement de la Composante, de l'évolution de l'offre de formation, des besoins en termes de recherche et de la certitude de la vacance.

M.LELOUREC rappelle que ce sont les politiques gouvernementales successives qui conduisent à avoir une approche offensive de cette situation. En tant qu'élu d'une organisation syndicale, il ne peut accepter une telle situation et il souligne que malgré les projets, les universités restent affamées au niveau financement.

M.POUZAINT souligne que le vote qui va avoir lieu sur ce point aujourd'hui ne caractérise pas à lui seul la position de l'Université par rapport aux postes ; en effet 40% des postes vont être gérés au fil de l'eau, au travers de postes vacants où seront positionnés des contractuels. Il s'agit d'un changement de nature par rapport à la gestion prévisionnelle des emplois. En analysant les UFR au niveau des postes BIATSS et enseignant, qui sont impliquées, il y a des Composantes avec un nombre de personnels limité, qui sont impactées. Lorsqu'il y a des pertes de poste sur des Composantes où il y a déjà peu de personnels, les tâches courantes retombent forcément sur l'ensemble des collègues qui reste. Sur un certain nombre de structures, il va falloir prendre des décisions si la diminution du nombre de postes continue. Il souhaite que l'ensemble des administrateurs aient bien conscience que continuer à geler des postes pour tenir le budget, a automatiquement un impact en termes de formation, de fonctionnement et de conditions de travail. Dans un département où seront supprimés par exemple deux postes, la question va se poser à la rentrée prochaine, pour savoir où vont être fermées les formations. Les choix qui seront faits auront des répercussions importantes sur l'offre de formation, mais aussi en ce qui concerne le transfert technologique et le maillage territorial en direction de tous les acteurs socio-économiques.

LE PRESIDENT informe que lors du Conseil d'Administration de la CPU, des difficultés de prévision dues au modèle SYMPA ont été soulevées. Il annonce qu'un modèle SYMPA 2 a été adressé à la CPU afin d'en débattre lors d'une rencontre avec le Ministère. Ce modèle revoit complètement la redistribution des moyens entre les établissements, ce qui change la nature des redéploiements en incluant une partie de la masse salariale. Il est donc très difficile de se projeter. La CPU avait chiffré les besoins pour stabiliser la masse salariale, à 250 millions d'euros. Aujourd'hui la réponse du ministère sur un certain nombre de points, correspond à environ 150 millions d'euros.

MME CARON soutient l'intervention de **M.POUZAINT** et fait remarquer que dans ces gels de postes, il y a aussi l'aspect contractuel à prendre en compte. Dans la description des effectifs, cet aspect manque et il est difficile de se rendre compte de l'absence de marge de manœuvre des laboratoires et des services sur les contractuels. Concernant l'impact financier, elle comprend qu'il est important de montrer aux administrateurs un bénéfice financier, mais selon elle, les charges qui sont en fait des cotisations sociales, sont faussées car elles incluent les primes. Sur l'aspect contractuel, au-delà de l'aspect humain d'embaucher des personnels au fil de l'eau, il lui semble important de considérer la pérennité des projets dans l'établissement. Actuellement, il y a une grande campagne sur l'emploi scientifique au niveau national, mais aussi au niveau de l'établissement. Les organismes de recherche sont une force importante et l'Université devrait s'associer à un mouvement de ce type, en demandant des emplois pérennes. **LE PRÉSIDENT** souligne que les contractuels n'entrent pas dans le champ de cette révision des emplois titulaires.

M.GUEVEL rappelle que le vœu n°2 énoncé par **LE PRESIDENT** en début d'année, est la solidarité. Ceci est d'autant plus nécessaire en période de crise, comme celle que l'établissement traverse depuis 2 ans, et qui impacte fortement les emplois. Il y a des disparités importantes au sein même de l'établissement, en termes de taux d'encadrement et en termes de nombre d'enseignants dans les Composantes de taille moyenne. Il y a des différences de traitement au regard du taux d'encadrement, et notamment du nombre d'étudiant par rapport au nombre de personnels. Il n'y a donc pas de solidarité à l'Université. Il souhaite que les administrateurs regardent de près ces questions car il est de, son point de vue, insoutenable de constater que pour une UFR assez récente comme l'UFR de sociologie, il y a 1 enseignant pour 37 étudiants, alors qu'à l'ESPE, il y a 1 enseignant pour 5.7 étudiants. Ces questions n'ont jamais été débattues au sein du Conseil d'Administration et il considère que ce peut être un point de tension fort au niveau de la Composante. Il s'oppose à ce que certaines Composantes subissent aussi cette pratique du gel d'emploi alors qu'elles disposent d'un taux d'encadrement actuel et d'un nombre de personnels à disposition, limité et tout juste suffisant. **M.BERNOUSSI** précise qu'un regard attentif a été fait sur les situations des Composantes en difficulté. Il a été suggéré aux Directeurs de Composantes, de travailler sur un modèle pour répartir les postes de façon équitable, sur un certain nombre de critères, comme le nombre d'enseignants et d'étudiants, le taux d'encadrement par rapport à la pédagogie, mais aussi le critère de la Recherche. Il nuance les données relatives à l'ESPE et au taux d'encadrement, car le taux est calculé en regard des étudiants inscrits à l'Université de Nantes ; or l'ESPE a actuellement une mission académique et regroupe aussi les étudiants d'Angers et du Mans. Malgré cela, l'ESPE est une Composante qui couvre la totalité de son offre de formation. Il précise que ce paramètre a été pris en compte au regard du tableau des décisions. De même il a été regardé les efforts faits par les Composantes de taille moyenne et notamment la situation de La Roche Sur Yon, et **M.BERNOUSSI** rappelle que l'IUT de la Roche sur Yon n'a jamais été touché par aucune décision de gel de postes. Cette année il y a quatre postes en jeu, dont un qui concerne un possible départ à la retraite au 1^{er} novembre 2015 (or la date de la vacance prise en compte est arrêtée au 1^{er} septembre 2015) ; un autre a été demandé sur ressources propres, (dans ce cas il faut un examen préalable du modèle économique avant la décision de création) ; un autre est actuellement occupé par un contractuel qui va être reconduit (il n'est donc pas vacant) ; et enfin un poste refusé à la lecture de la fiche de poste, car mutualisé avec l'ESPE.

M.POUZAIT précise qu'il ne souhaite pas défendre des situations qui ne seraient pas conformes aux critères. Il rappelle qu'avant de devenir Composante de l'Université, l'ESPE avait un fond de roulement de pratiquement 1 million d'euros, lié au fait que l'ESPE faisait des investissements, et que l'Université a absorbé ce fond de roulement en intégrant l'ESPE au sein de l'Université. Il prend aussi l'exemple de Polytech, qui a connu la même situation. Sur les postes, il reconnaît que le taux d'encadrement au niveau de l'ESPE est différent, mais il souligne que l'ESPE a subi 4 réformes successives ; les problèmes d'organisation de l'ESPE ne sont pas uniquement liés à l'ESPE. La marche forcée des réformes et le fonctionnement sur 4 sites différents ne facilitent pas l'organisation. Il faut tenir compte de l'histoire de l'établissement liée à un fonctionnement qui n'est pas uniquement de son fait. C'est le pouvoir politique quelle que soit sa couleur, qui a changé les objectifs et il rappelle que le problème de l'ESPE n'est pas local mais national. Sur la situation de l'IUT de La Roche sur Yon, il précise que le calendrier n'était pas seulement tendu en termes de délais, mais tout simplement impossible à tenir. **M.POUZAIT** évoque la situation du département infocom, où le responsable du département a été reçu par **M.BERNOUSSI**, compte tenu des publications envisagées. Ce responsable s'interroge sur le devenir de cette filière à la Roche Sur Yon. Cette situation au sein de petites équipes va engendrer une augmentation des risques psychosociaux. **LE PRESIDENT** souligne que dans de telles situations, le réflexe et c'est bien normal, est de regarder ce qui se passe dans les autres parties de l'établissement, en focalisant notamment sur l'ESPE où les pratiques sont totalement différentes, si l'on se base sur le financement des enseignants et le taux d'encadrement. Il y a des choses où l'on ne peut pas transiger et les administrateurs en ont bien conscience. Aujourd'hui **LE PRESIDENT** explique qu'il n'est pas possible de céder sur l'application de points qui sont en décalage total et de ce fait parfaitement injustes, avec le travail des autres personnels de l'Université.

MME SAMI souhaite obtenir le chiffre cumulé exact du nombre de postes gelés depuis 2012. Elle s'inquiète pour les années à venir qui ne vont pas être plus faciles, au vu de l'augmentation du nombre d'étudiants dans les Composantes, de la baisse du nombre de postes d'enseignants, de la diminution des moyens financiers alors même que l'Etablissement va entrer dans une phase d'accréditation où il sera demandé de présenter une offre de formation soutenable. Ceci signifie que de façon indirecte, il va falloir faire une sélection au sein de l'Etablissement, alors qu'en principe, la sélection est interdite. Un certain nombre d'interrogations se pose. Elle rappelle qu'il y a deux ans, **LE**

PRESIDENT avait évoqué une situation dégradée qui ne devait pas devenir dégradante. **LE PRESIDENT** souligne que tout ceci pose la question du modèle global à défendre. C'est pour cela qu'il a souhaité lancer le travail rapidement par la démarche quinquennale. Le débat doit avoir lieu au sein de l'Etablissement. **M.BERNOUSSI** précise que les chiffres des postes, sont ceux contenus dans le budget : 3202 emplois consommés en 2012 et 3127 en 2014 ce qui fait un différentiel de 75, c'est à dire un de moins que ce qui avait été approuvé dans le plan de retour à l'équilibre (pour rappel 50 postes enseignants-chercheurs et 26 postes BIATSS).

MME DRONNEAU explique que voter contre cette révision des effectifs, ne serait pas le bon levier pour condamner le contexte actuel, car il s'agit de publications de postes de titulaires. Elle souligne que l'Université de Nantes, malgré ce contexte très difficile a fait des efforts, de ce point de vue, afin de permettre la titularisation de certains contractuels. Elle salue le retour de publications de postes d'AENES, absentes depuis plusieurs années. Elle revient sur le contexte dégradant qui oblige l'établissement à geler des postes de titulaire, à recourir à la contractualisation et surtout à dégrader les conditions de travail. Il faut repenser tout le modèle, car il a atteint ses limites.

M.BELLETTRE souligne que c'est la troisième fois dans son mandat qu'il doit se prononcer sur la révision des effectifs, et il trouve que chaque année, les chiffres sont de plus en plus clairs et de plus en plus transparents. Il souligne que cette année les documents mis en ligne sur le Prodoc sont très intéressants, et montrent des disparités importantes entre les 21 Composantes qui ont une histoire et des traditions différentes. Maintenant qu'il y a une photographie de l'existant, il va être plus facile de travailler sur la durée afin de faire converger les pratiques. Il peut y avoir des spécificités mais elles ne doivent pas être la règle générale. La règle des gels de postes est maintenant clairement établie et les possibilités de demander le dégel d'un poste à condition d'en geler un autre, en fonction des priorités de l'établissement sont connues. Il estime qu'au niveau de la méthode, l'Université est sur la bonne voie.

M.GUEVEL soutient le principe et le cap à tenir par l'Etablissement mais est beaucoup plus réservé sur les décisions prises en termes notamment de coût à supporter par les Composantes. Il souhaite préciser que s'il a cité l'ESPE dans son intervention ultérieure, il ne faut pas focaliser sur l'ESPE car il y a à son sens d'autres Composantes qui connaissent un meilleur confort que les autres en termes de taux d'encadrement. Il a été question dans les interventions des autres administrateurs de l'IUT de La Roche Sur Yon ; il souhaite savoir ce qui justifie cette focalisation pour défendre en particulier ce dossier-là. L'IUT de La Roche Sur Yon représente 38 personnels enseignants pour 560 étudiants, 19.000 heures de cours pour 560 étudiants alors même qu'à l'UFR de Psychologie il y a 47 personnels enseignants pour trois fois plus d'étudiants. Il souhaite savoir en quoi l'IUT de La Roche Sur Yon est une Composante en grande difficulté. Certains vont arguer le fait qu'en IUT, il faut mettre des heures présentielle en plus grand nombre que ce qui se fait au sein des UFR en Sciences Humaines et Sociales. Il conteste ceci car il s'agit d'une simple tradition, d'un usage. Il estime que toutes les situations particulières doivent être regardées et pas seulement celle de l'IUT par exemple.

M.LELOUREC estime que ce n'est pas le travail des Administrateurs que de refaire le travail de la Commission Formation et Vie Universitaire et de s'intéresser aux structures pédagogiques de chaque Composante, pour savoir qui est favorisé. Il faut refuser de jouer ce jeu des uns contre les autres. Sur l'IUT de La Roche Sur Yon, il revient sur le poste refusé pour cause de retraite au 1^{er} novembre 2015, et souhaite que cette situation soit revue en séance dans la mesure où ceci atténuerait le choc pour cette Composante. Il remercie pour les chiffres fournis, notamment les statistiques et indicateurs qu'il avait sollicité par mail et qui ont été spontanément mis en ligne. Ils sont intéressants à analyser car ils permettent de voir l'évolution des situations et de mettre en lumière les mensonges de la Secrétaire d'Etat, qui prétendait que les effectifs étudiants n'augmenteraient que de 0.1% et que les Universités étaient de moins en moins en déficit.

MME ISHOW rappelle que l'Université de Nantes connaît des difficultés qui sont générales, et que le problème se situe sur une entrée massive à l'Université. Dans un contexte plus favorable, certains enseignants ont souhaité promouvoir certaines formations peut-être au détriment d'une qualité pédagogique ou même de l'avenir des étudiants. Il y a une disparité criante entre des filières qui peuvent sélectionner, qui bénéficient d'effectifs très réduits et d'un encadrement soutenu, et les autres, notamment celles de l'Université où finalement la sélection est très difficile. L'Enseignement Supérieur, même si il doit avoir un rôle de service public et permettre un accès à tous, à toutes les formations possibles, est le système éducatif le plus inégalitaire qui soit. Dans l'état actuel de la situation, ce n'est pas en démultipliant les postes à l'infini, que la promotion sociale pourra être assurée. Il faut réfléchir au devenir des jeunes plutôt que de leur fournir des enseignements pléthoriques. Ceci engendrera une reconfiguration du système universitaire.

M.CATALA rappelle qu'il y a quelques années maintenant, il a fallu avoir une politique de responsabilité vis-à-vis du budget et de tenter de retourner à l'équilibre et il souligne que ceci ne peut fonctionner qu'en faisant des sacrifices sur la masse salariale. La politique qui a été prise de geler un certain nombre de postes est la seule raisonnable à avoir. La méthode adoptée par l'équipe présidentielle est selon lui, la moins mauvaise, c'est-à-dire celle d'une négociation annuelle avec les Composantes pour chercher là où il est possible de geler un ou plusieurs postes. C'est certainement une meilleure méthode que celle d'un couperet définitif qui pourrait tomber en fonction de critères statistiques. Une autre solution serait aussi d'adopter une posture de déraison et de ne rien geler, ce qui à son sens ne serait pas une politique responsable. Il reste malgré tout certainement des problèmes de fond et des situations inacceptables en interne, d'injustice entre les Composantes, et il faudrait se pencher avec plus de dynamisme sur ces situations, pour tendre vers une plus grande égalité entre les Composantes. Cette égalité reste cependant factice, car chaque Composante obéit à une certaine tradition, à un poids de l'histoire, mais aussi en termes de règles nationales pour les enseignements. Par ailleurs, au niveau de la politique globale de l'établissement, il faut s'attacher à des réformes de fond, tout en gardant à l'esprit que l'Etat doit lui aussi réfléchir aux contraintes qu'il impose, et qui sont difficilement compatibles avec les missions de l'Enseignement Supérieur. L'établissement n'a pas les moyens de remplir sa mission, et il faudrait que l'Etat réduise les objectifs ou augmente les moyens. **LE PRÉSIDENT** rappelle qu'il a mis en place un dialogue sur la révision des effectifs alors que le calendrier s'impose à tous. Il souhaite inclure dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, un prévisionnel pluriannuel de cette gestion des emplois, avec une marge de manœuvre de dernière limite, compte tenu des incertitudes de départ, de mutation et autre. Il souhaite un dialogue plus nourri et plus approfondi.

Sur l'augmentation du nombre de doctorant sortant de l'Université, **MME OBLE** souligne que ces doctorants souhaitent ensuite continuer généralement sur des postes consacrés à la recherche ou à l'enseignement. Si l'ensemble des universités gèle des postes de titulaires, il ne leur sera rien proposé à leur sortie. **LE PRÉSIDENT** souligne que le pourcentage de doctorants qui s'engagent dans cette voie est faible par rapport aux volumes de doctorants. Il informe que le travail doit porter sur l'emploi des doctorants dans le tissu socio-économique et valoriser le doctorat auprès de la fonction publique.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions les propositions de publication au recrutement titulaire 2015 telles que présentées.

POINT 9.1 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) AU TITRE DE L'ANNEE 2014/2015 – ACTUALISATION (APRES AVIS DE LA CPCA ET DU CT)

M.BERNOUSSI présente l'actualisation de la liste ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats.

M.BROCHARD précise comme chaque année depuis deux ans, qu'il votera contre cette prime puisqu'il est contre le principe même de celle-ci et non contre les postes présentés.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR).

POINT 9.2 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2014/2015 (APRES AVIS DE LA CPCA ET DU CT)

M.BERNOUSSI présente l'actualisation de la liste ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire(NBI).

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).

POINT 9.3 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE (APRES AVIS DE LA CPCA ET DU CT)

M.BERNOUSSI présente la revalorisation du régime indemnitaire de la filière médico-sociale.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, la revalorisation du régime indemnitaire de la filière médico-sociale.

M.RANSON souhaite savoir s'il est possible de ne pas prendre part au vote, car il ne veut pas voter pour quelque chose qu'il ne comprend pas et si la notion « ne prend pas part au vote » peut être incluse dans les votes. **MME TEXIER** précise que « ne prend pas part au vote » ne peut être ajouté. **MME OBLE** ajoute que les documents sont tardifs et que sur certains points elle n'a pas le temps de tout lire. Elle s'interroge sur le délai d'information des administrateurs notamment pour les points qui vont être soumis aux votes. **MME TEXIER** informe que les documents sont déposés sur la plateforme prodoc 8 jours avant la date du Conseil d'Administration, et les documents déposés après cette date ne sont que des compléments. Il y a systématiquement un exposé des motifs et des documents complémentaires qui permettent de prendre connaissance des points qui seront abordés. **MME CARON** souligne que les exposés des motifs ne peuvent pas permettre aux administrateurs de prendre des décisions ou d'avoir un avis fondé sur les votes.

POINT 10 : APPROBATION DU REFERENTIEL D'EQUIVALENCE HORAIRE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (APRES AVIS DE LA CPCA ET DU CT)

M.BERNOUSSI présente ce point traditionnel de début d'année. Il n'y a aucun changement par rapport aux années passées, si ce n'est l'ajout du Service Universitaire de Pédagogie (SUP).

MME SAMI fait remarquer qu'il y a des petits ajouts malgré tout, et notamment en page 3 du document, sur « les initiatives pédagogiques ». **M.BERNOUSSI** informe qu'il s'agit du SUP, le référentiel permettant d'offrir la possibilité de reconnaître le travail des référents du SUP.

M.GUEVEL fait remarquer qu'en tant que membre de la section disciplinaire, qu'assister à la commission d'instruction et à la formation de jugement, représente une vraie charge de travail. Il ne comprend pas que dans un référentiel comme celui-là, de telles charges ne soient pas reconnues. S'il est vrai qu'il a choisi de devenir administrateur, il reste malgré tout l'obligation de prendre part à ces structures afin de les faire fonctionner. **LE PRÉSIDENT** tient à remercier les administrateurs qui siègent en section disciplinaire avec un travail de grande qualité, pas facile. **M.BERNOUSSI** souligne que ceci n'est pas examiné dans le cadre de ce référentiel mais dans la charte de l'élu(e) votée en même temps que les Statuts, avec un volet consacré à ces missions-là.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le référentiel d'équivalence horaire des enseignants-chercheurs.

POINT 11 : APPROBATION DU RECRUTEMENT DU OU DE LA DIRECTEUR(TRICE) DE LA CHAIRE « RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS » DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI informe que beaucoup d'informations ont été ajoutées suite à la demande d'administrateurs lors de la Commission Permanente du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration avait voté en 2013, le schéma directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à La Roche Sur Yon. Dans ce schéma, des actions ont été inscrites avec les financements correspondants. L'une d'entre elles, consistait en l'installation d'un département de Polytech à La Roche Sur Yon en lien avec l'IUT et le département réseau télécom. Dans ce cadre-là, la première étape était d'installer une Chaire, financée par la Région et par La Roche Agglomération. La Chaire est une chaire recherche et industrielle qui aura deux missions : constituer une équipe de recherche autour de laquelle s'installera l'équipe pédagogique pour cette formation d'ingénieur et établir les liens avec les entreprises. **M.LE GALL** a apporté un certain nombre d'explications au niveau du modèle économique.

M.BELLETTRE ajoute que ce point avait été évoqué, il y a quelques mois au Conseil d'Administration, et il faut se réjouir que l'Université de Nantes via son école d'ingénieurs ait été

sollicitée par les industriels et par les collectivités locales, sur ce site, afin de construire un projet cohérent avec les demandes des industriels. Il est à noter aussi la stratégie du laboratoire IETR qui a une stratégie qui lui est propre, et qui va permettre d'en faire bénéficier à la fois l'école et à la fois le site de La Roche et les industriels. Il souligne que la demande vient de la base, des industriels qui ont des besoins aussi en formation et embauche.

MME SAMI s'accorde sur le principe du développement de ce domaine sur la Région, mais elle estime que d'un côté il n'y a pas de renouvellement d'enseignants-chercheurs au niveau de la Roche dans la révision des effectifs, et de l'autre, il y a la création d'une Chaire, avec deux enseignants-chercheurs recrutés en CDD. Elle souligne le financement de la Région notamment, mais elle ne souhaite pas que seules les formations qui sont financées, restent dans le modèle. Elle défend l'emploi statutaire. **M.BERNOUSSI** estime qu'il faut se réjouir de la réactivité de Polytech, car si ce projet n'avait pas abouti, un autre projet alternatif aurait pu être mis en place sans la présence de l'Université. Ensuite, il informe qu'il y a un engagement de Polytech de mettre des enseignants-chercheurs titulaires sur place. Il n'y aura pas que des contractuels. Ceci a été approuvé par le Conseil de Polytech, ce qui est confirmé par **M.BELLETTRE**.

M.GUEVEL souligne qu'il s'agit d'un beau projet mais s'interroge sur la faisabilité en termes de moyens de mener ce type de politique. En pleine révision des effectifs, le projet est peut être ambitieux et pertinent, mais il soulève le problème de l'ouverture de formations. Dans certaines Composantes, ce type de projet ne s'envisage même pas, eu égard à l'absence de moyens humains. Sur la recherche, il s'inquiète de l'isolement des personnels à La Roche, et il estime que pour faire de la recherche de qualité, il faut être dans une équipe et dans un réseau. Sur le financement, il souligne que la Région apporte 400.000€ dans un premier temps mais ensuite, il souhaite connaître le modèle économique envisagé, car dans quelques années le dispositif devra être assumé pleinement par l'établissement, notamment si les recettes des industriels ne permettent pas de couvrir toutes les dépenses. **M.BERNOUSSI** rappelle que ce recrutement s'inscrit dans le cadre du schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Roche Sur Yon. L'Université de Nantes n'y met pas de moyens, et il rappelle que ce sont les collectivités et les industriels qui vont financer le démarrage. **M.BERNOUSSI** informe que le modèle même du site de La Roche est à repenser, car si dans un premier temps il y a eu des doublons de formation sur le site, il faut désormais pour que le site fonctionne qu'il y ait une spécificité de formations à La Roche en associant enseignement et recherche.

M.BELLETTRE souligne que la réactivité de Polytech est à double sens. Dans le cas de cette Chaire, il y a eu une demande du bassin d'emplois et des collectivités pour ouvrir une formation par apprentissage, qui est aussi un ascenseur social, en aidant les jeunes à aller plus loin dans leurs études. Il précise qu'il arrive aussi de fermer des formations où il y a des difficultés de recrutement notamment, et où les groupes de TD sont fortement diminués et les enseignants sont basculés d'un diplôme vers l'autre.

M.BERNOUSSI précise que sur certains axes du schéma, l'Université refusera de s'engager. **LE PRESIDENT** rappelle que le document a été mis tardivement à disposition suite aux demandes des administrateurs en Commission Permanente.

MME CARON souligne que 400.000€ ne permettront pas le développement futur de cette Chaire et elle estime que si les entreprises sont à l'origine des demandes alors elles doivent payer, avec des contreparties en termes d'emplois, et pas seulement d'apprentissage. Si les entreprises veulent garder les ingénieurs, alors il faut leur proposer des emplois, car sinon ils partiront, ce qui se traduit à l'heure actuelle par un déficit de hautes qualifications au sein de la Région. Elle estime qu'il n'y a pas assez d'exigences vis-à-vis des entreprises dans le projet déposé. **LE PRESIDENT** considère que ce n'est pas le rôle de l'Université de demander aux entreprises de créer des emplois. **MME CARON** fait remarquer que ces entreprises vont toucher un crédit impôt recherche et qu'il appartient à la Région de pousser le débat en ce sens. **LE PRESIDENT** rappelle qu'il s'agit d'une demande de terroir. **MME CARON** pense que cette demande de terroir n'est formulée que pour obtenir de la recherche et de l'innovation, et elle profite des compétences et des intelligences qui sont dans les laboratoires et les centres de formation de l'Université, et il faut donc à son sens une contrepartie. **MME CARON** souhaite savoir de quelle manière sera évaluée la pertinence des projets à développer et comment sera faite l'articulation entre l'Université, la Roche sur Yon agglomération et cette Chaire. Cette Chaire aura son propre système de gouvernance. **M.BERNOUSSI** souligne que ce n'est pas la première Chaire au sein de l'Université de Nantes. **M.BELLETTRE** rappelle qu'il s'agit d'un diplôme national et que l'évaluation sera donc nationale. Il précise aussi que les enseignants-chercheurs recrutés seront dans un laboratoire reconnu qui lui-même est évalué.

M.POUZAINT précise qu'il faut adhérer et se féliciter de ce projet, notamment sur les objectifs avec le besoin d'un territoire qui se tourne vers l'Université. Il sait que les projets établis par Polytech sont toujours des projets construits dans le souci de la bonne réponse aux problématiques des étudiants sur le territoire. Cela étant dit, dans le contexte actuel, le modèle économique n'est pas acceptable sur le long terme. Il fait remarquer que les décisions au sein de l'établissement sont prises par les enseignants, avec à côté, des personnels BIATSS qui sont là pour faire fonctionner l'établissement et qui au bout du compte, prennent des charges de travail et des pressions qui sont liées à des décisions prises par d'autres personnels qu'eux. Il faut songer aux heures complémentaires réalisées par les collègues. Cela signifie que l'établissement va ouvrir encore une formation dans un contexte de baisse de l'emploi globale sur l'Université. Même s'il le juge pertinent sur le fond, il va s'abstenir sur le projet. **M.BERNOUSSI** rappelle que les priorités de l'Université dans le schéma de l'Enseignement Supérieur est d'offrir une formation de proximité, de rendre l'offre de formation plus lisible, reconnue et davantage spécialisée et développer la complémentarité de cette offre avec celle des autres sites universitaires. **M.POUZAINT** estime qu'il faut avoir le courage de faire des choix difficiles.

MME OBLE confirme qu'il y a un réel besoin et précise que Nantes Métropole a la volonté de développer le numérique sur la Région Pays de Loire.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions le recrutement du ou de la directeur (trice) de la Chaire « réseaux et télécommunications » de l'Université de NANTES.

POINT 12 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATION DE MAQUETTES LICENCE, MASTER ET DOCTORAT (APRES AVIS DE LA CFVU ET DE LA CPCA)

M.AVERTY présente les modifications des maquettes des Masters MEEF.

MME OBLE souhaite savoir si le dispositif sera prolongé tous les ans. **M.AVERTY** répond qu'il s'agit d'une modification de maquette pérenne.

M.AVERTY remercie tous les collègues de l'ESPE ainsi que ceux de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire car il a fallu faire dans un délai contraint, le travail à l'échelle académique.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, les demandes de modification de maquettes licence, master et doctorat présentées par l'ESPE.

POINT 13 : APPROBATION DES NOUVELLES MODALITES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS REPRESENTATIVES ETUDIANTES (APRES AVIS DU CAC)

M.BERNOUSSI présente les nouvelles modalités. Il rappelle que la Charte de l'élu(e) a été votée le 6 juin 2014. **LE PRÉSIDENT** ayant inscrit l'étudiant au cœur du projet porté par l'Université de Nantes, la première application de cette charte concerne les étudiants et notamment le fonctionnement des associations représentatives étudiantes. Les conditions de répartition et d'éligibilité sont modifiées. Il y a une part fixe et une part variable en fonction des sièges. **LE PRÉSIDENT** a tenu à ce que le nouveau mode de calcul soit appliqué à la fois sur le mandat 2012/2014 et 2014/2016.

M.DOUROUZE estime que ceci va dans le sens de la formule du **PRÉSIDENT** « l'étudiant au cœur du projet » et va permettre de développer les moyens des associations. Ceci abondera la formation des élus mais aussi la communication auprès de l'ensemble des étudiants.

MME SAMI souligne qu'il y a d'autres associations importantes qui ne sont pas forcément représentatives étudiantes, mais qui développent néanmoins l'esprit citoyen ou la solidarité. La condition d'avoir des représentants étudiants dans les conseils ne doit pas être limitative. Il faut aussi s'interroger sur la valorisation du travail citoyen des autres associations. Enfin, elle s'interroge sur la pertinence de prélever les fonds sur le FSDIE. A son sens, le FSDIE doit servir aux projets étudiants en général, et au volet social. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il signe chaque année des conventions

avec un certain nombre d'associations ce qui se traduit par un soutien budgétaire de l'Université. **M.BERNOUSSI** rappelle que lors de la répartition du FSDIE, il y avait une enveloppe conséquente pour les associations conventionnées. Il souligne que ce qui est débattu concerne une application directe de la charte de l'élu(e).

M.RANSON salue le versement de ces subventions et leur revalorisation. Il souligne que si les associations peuvent être représentées dans les conseils, c'est aussi grâce à une base militante qui s'investit dans les associations. Donner de l'argent aux étudiants élus est une chose, mais il faudrait mettre en place un statut de l'étudiant engagé. L'engagement est réservé à une minorité de personnes, qui acceptent de ne pas aller en cours et qui de ce fait acceptent de ne pas avoir de bourses. **MME DIKONGUE** s'interroge sur les conséquences des engagements sur les bourses et s'étonne de la remarque de **M.RANSON**.

MME LALLEMENT remercie de ces versements car les périodes d'élection coûtent cher en termes de moyen et de mobilisation. Elle souligne que cet engagement doit rester du bénévolat et ne doit pas engendrer un intérêt financier. Le versement va permettre de résorber les trous de trésorerie dus aux élections.

M.RUAULT remarque qu'avant, il était pris en compte les présences des élus en Conseil. S'agissant des associations représentatives du mandat 2012/2014, certaines ne le sont plus, par exemple le SEN, et il s'interroge sur la somme et son devenir. **M.DOUROUZE** confirme que le SEN a été dissous et que la part retombera dans le FSDIE. **MME SAMI** s'interroge sur la rétroactivité du versement. **LE PRÉSIDENT** précise que la rétroactivité est positive, et permet un soutien supplémentaire à l'élu.

Sur l'assiduité des étudiants en Conseils, **M.DOUROUZE** fait remarquer que l'assiduité des enseignants n'étant pas elle-même vérifiée, il trouve légitime de ne plus le faire pour les étudiants.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 2 abstentions, les nouvelles modalités d'attribution de subventions aux associations représentatives étudiantes.

POINT 14 : PRESENTATION DE LA NOUVELLE CARTE MULTI-SERVICES

M.ALLEMAND présente la carte multi-services. Le changement de cartes a eu lieu cet été suite à une modification technologique et suite au changement de politique de facturation du CNOUS, avec un passage au rechargement en ligne et l'abandon du système Moneo. Cette carte n'est plus financée par la Région mais une participation a été obtenue de la CASDEN et de la Banque Populaire. Le coût de renouvellement des cartes est d'environ 4.29€ pour l'Université de Nantes. Le tarif a été maintenu à 10€ afin de sensibiliser chacun à prendre soin de cette carte. Le seuil de crédit est à 20€ et va évoluer quand le marché sera devenu national, le CNOUS souhaitant le baisser.

Le fait de n'avoir qu'une seule carte est un choix de l'établissement et un choix régional au vu des besoins recensés des usagers.

M.MENUET souligne que la carte se met en place, mise à part quelques soucis, notamment pour un accès aux barrières d'entrée. Un problème qui n'était pas anticipé, concerne les endroits où ont été distribués les dispositifs de pointage Horoquartz. **M.ALLEMAND** informe que le problème est résolu à la Présidence mais pas encore en Droit et à Polytech.

MME SAMI souhaite connaître la durée de validité de la carte, la charge pour l'Université. Elle trouve anormal d'exiger un seuil de crédit de 20€, surtout pour les étudiants. **M.ALLEMAND** précise que le seuil est imposé par le CNOUS au niveau national, et qu'il ne s'agit que d'un seuil de rechargement. La carte peut être utilisée même si il y a moins de 20€. S'agissant de la durée de la carte **M.ALLEMAND** précise qu'elle est de 3 ans. La charge initiale, c'est-à-dire le lot initial de cartes, a été entièrement financée par la CASDEN et la Banque Populaire.

M.LELOUREC souligne qu'il fait partie d'un petit groupe qui résiste encore à l'idée d'avoir une seule carte, dans laquelle les deux fonctions seraient mélangées, l'identification d'une part et l'accès aux bâtiments d'autre part. Les arguments avancés sont ceux d'une simplification organisationnelle et économique. Il estime que cela ne coûterait pas si cher, de faire une carte neutre sans signe visible avec juste la partie électronique, et une carte en papier avec photographie qui permettrait l'identification.

MME LALLEMENT informe que le rechargement en ligne a ravi tous les étudiants afin de leur éviter l'attente avant de déjeuner. Elle espère que le seuil de rechargement va être diminué. Sur le prix de renouvellement, il est dissuasif et elle l'approuve.

M.RANSON souhaite déposer une motion au CNOUS pour que le seuil soit baissé. Il souhaite savoir dans le cas d'un renouvellement, la destination de la différence entre le coût réel et la somme payée par l'étudiant. **M.ALLEMAND** souligne que cette somme alimente le fonds de roulement de l'Université.

M.POUZAINT met en garde sur l'utilisation et la multiplication des outils qui contiennent des données personnelles et qui circulent. La seule solution reste la vigilance démocratique ; la mise en place d'un groupe de travail qui suit le fonctionnement peut être envisagé. Dans le fonctionnement technique il ne faut pas se laisser prendre dans des choix qui sont pilotés par la technologie.

M.RUAULT souhaite savoir si la carte fonctionnera à terme sur l'ensemble du territoire de l'UBL. **M.ALLEMAND** précise que l'actuelle carte fonctionne déjà sur 7 académies, et qu'elle sera nationale à partir de 2015. Au-delà de la restauration, **M.RUAULT** souhaite savoir si par exemple le sport, les photocopies seront aussi accessibles. **M.ALLEMAND** informe que la seule université au niveau national à avoir un tel dispositif est l'Université de Nantes. **LE PRÉSIDENT** précise avoir échangé avec le CNOUS pour que sur le territoire de l'UBL, l'étudiant ait un outil informatique souple pour gérer sa vie quotidienne.

POINT 15 : APPROBATION DES MODALITES DE DEROGATION AU DISPOSITIF D'INDEMNISATION DES COLLABORATEURS SCIENTIFIQUES EXERCANT A L'ETRANGER, ACCUEILLIS A L'UNIVERSITE DE NANTES

M.BERNOUSSI présente les modalités de dérogation au dispositif voté en Conseil d'Administration le 7 février 2014. Au moment de la mise en place du dispositif, il y avait deux Composantes dans lesquelles le collaborateur était accueilli pour plus de 60 jours. Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'accorder une dérogation au dispositif, pour les deux dossiers concernés.

MME SAMI souligne que dans les deux dossiers, la durée est de plus de 60 jours, ce qui à son sens ne permet pas d'appliquer le dispositif établi en février dernier. **M.BERNOUSSI** explique qu'elles ont été accueillies sur le même dispositif avec une durée supérieure à 60 jours.

MME OBLE s'interroge sur le statut d'enseignant invité. **M.BERNOUSSI** souligne qu'il existe toujours, ce sont uniquement les modalités de rémunération qui ont changées.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 2 abstentions, les modalités de dérogation au dispositif d'indemnisation des collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger, accueillis à l'Université de Nantes.

POINT 16 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

Sur les tarifs de la formation continue pour les demandeurs d'emploi, **MME OBLE** précise qu'ils ne peuvent utiliser que la portabilité du Droit Individuel à la Formation (DIF).

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, les tarifs.

POINT 17.1 : APPROBATION DE LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE RELATIVE A UN DEFICIT DE LA REGIE DE RECETTES DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE SANTE A HAUTEUR DE 131.87€

M.BERNOUSSI présente la demande de remise gracieuse.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la demande de remise gracieuse relative à la régie de recettes de la BU Santé.

POINT 17.2 : APPROBATION DE LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE RELATIVE A UN DEFICIT DE LA REGIE D'AVANCES DE L'UFR PHARMACIE A HAUTEUR DE 400.00€

M.BERNOUSSI présente la demande de remise gracieuse.

M.BIAIS en lien avec l'Agent Comptable précise, qu'il va être amené à repreciser les consignes de sécurité, élémentaires sur les régies de l'Université, car ce genre d'incident doit pouvoir s'éviter.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la demande de remise gracieuse relative à la régie d'avances de l'UFR de Pharmacie.

POINT 18 : RENDU-COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les dossiers de remises gracieuses pour un montant total de 445 €.

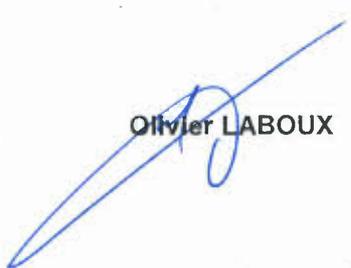
POINT 19 : QUESTIONS DIVERSES

Motion : **MME SAMI** a sollicité une position du Conseil d'Administration de l'Université sur la démarche de « sciences en marche ». **LE PRÉSIDENT** informe qu'il souhaite soutenir cette démarche et propose le vote d'une motion. « Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, partage les constats et les inquiétudes exprimés par "Sciences en Marche" et soutient les mesures demandées pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche ». **MME CARON** informe que cette association a été créée suite au fait que les sections du comité national de la recherche scientifique, réunies en juin dernier et qui ont fait le constat que l'emploi scientifique et technique était en danger. Le 8 octobre il y aura un rassemblement à Nantes et le 17 octobre se tiendra une manifestation nationale. **MME SAMI** précise que l'association a une proposition concrète à faire : le crédit impôt recherche représente 6 milliards, l'association souhaite qu'un milliard soit redistribué à l'Enseignement Supérieur au niveau de la Recherche.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la motion suivante « Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, partage les constats et les inquiétudes exprimés par "Sciences en Marche" et soutient les mesures demandées pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche ».

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 11h55.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

PV N°376

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés :
M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ;
M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 24 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens.B	Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques médicales
KERBOURC'H J.Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit
MOREAU Louis	Etudiant	IEMN - IAE
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes/St Nazaire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
RUVAULT Valentin	Etudiant	UFR de Médecine et Techniques médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 6 membres

CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN - IAE
SAÏ Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques médicales

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 1 membres**MARTINEZ-VASSEUR
Pilar**

Ens. A

UFR Faculté des Langues et Cultures étrangères

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉS EN COURS
31	24	6	1	0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

AVERTY Dominique	Vice-président Formation et Vie Universitaire
BARBU Noël	Vice-président Développement et partenariats économiques - affaires financières
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Chef de la Division des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LANCIEN Jean-Michel	Directeur de l'IUT de Saint Nazaire
LORET Delphine	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
MOREAU Jacques	POLYTECH Nantes (HES)
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
VADE Corinne	Rectorat de l'Académie de Nantes

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration exceptionnel du 16 septembre 2014
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau : la politique du Sport à l'Université de Nantes
5. Approbation de la modification de la composition du
6. Bureau de l'Université de Nantes (REPORT)

AFFAIRES FINANCIERES

7. Approbation du Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2014 (après avis de la CPCA)

RESSOURCES HUMAINES

8. Approbation du recrutement de trois enseignants contractuels à l'IRFFLE (après avis de la CPCA)
9. Elections Professionnelles 2014 (après avis du CT)
 - 9.1. Approbation de la mise en place de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCDC) de l'Université de Nantes.
 - 9.2. Approbation de la modification de la durée des mandats des membres de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCPANT) de l'Université de Nantes.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

10. Approbation du renouvellement de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique « Institut des Amériques »

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

11. Approbation de tarifs, dons et subventions (après avis de la CPCA)
12. Approbation d'un règlement d'attribution de prix
13. Rendu-compte de remises gracieuses et admissions en non-valeur
14. Questions diverses.

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2014

En l'absence de remarque, LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 29 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 septembre 2014.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT présente M.POULAIN, suppléant de M. BEMMERT de la CCI, en poste à la CCI depuis le 1^{er} septembre dernier.

Sur le Contrat de Plan Etat Région, LE PRÉSIDENT rappelle que le mandat provisoire n'est toujours pas connu. Le premier était scandaleux et a collectivement fait l'objet de nombreuses remarques. Un nouveau mandat devrait arriver avec une augmentation substantielle, ce qui permettra de défendre et négocier les positions de l'établissement.

LE PRÉSIDENT évoque la fin de gestion de l'année 2014 concernant l'enseignement supérieur et la recherche, point qui a fait réagir. Il rappelle qu'il y a quatre dotations de l'Etat, principalement pour la masse salariale et une cinquième dotation qui arrive généralement en fin d'année. Cette année, la quatrième dotation est incomplète et correspond à 80% du montant attendu. Il informe que finalement l'établissement va percevoir la totalité de la dotation. Ceci aurait pu plonger un certain nombre d'établissements qui n'ont pas suffisamment de trésorerie, dans des difficultés majeures.

MME SAMI trouve cette situation déplorable et choquante, car il s'agit juste d'avoir ce qui est dû.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il y a actuellement deux batailles à mener. D'une part, celle du dégel de la réserve mise de côté par l'Etat, pour la fin 2014. Il s'agit notamment du GVT et, pour 2014 et comme pour les années antérieures, en fonction de ce dégel, la prise en charge du GVT est plus ou moins importante pour les établissements. L'an passé 24 millions d'euros avaient été dégelés. Il informe que pour 2015, comme cela avait été indiqué et promis, le GVT serait en base, ce qui signifie qu'il ne s'agirait pas d'un mode aléatoire, et qu'en fin d'année, il ne serait pas nécessaire de négocier tout ou partie du GVT, il serait dans la base des dotations des établissements. Ceci a été évoqué dans la loi de finance 2015. L'autre bataille à mener concerne le taux de mise en réserve qui pourrait augmenter pour 2015.

LE PRÉSIDENT revient aussi sur l'enquête sur les fonds de roulement des établissements. La Cour des Comptes a suggéré que les universités avaient des fonds de roulement conséquents de plusieurs milliards d'euros. Il y a donc eu une enquête, il y a quelques semaines, de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il y a eu neuf visites d'universités dont l'Université de Nantes afin d'évaluer la véracité du fonds de roulement de l'établissement, notamment la partie non fléchée. Au vu des résultats de cette enquête, il apparaît que les établissements pluridisciplinaires avec un pôle santé, ont un fonds de roulement plus bas que les autres. Il faut donc être vigilant pour que le fonds de roulement soit maintenu.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

M.KEROUANTON présente les avancées du projet Nouveau Tertre. Le projet entre actuellement dans sa phase de dépôt des dossiers pour le groupement compétitif, avec l'analyse des prix et des contraintes techniques.

M.BERNOUSSI rappelle que le projet implique des déménagements successifs, ayant donné lieu à des rencontres avec tous les acteurs concernés par ces changements.

MME SAMI souhaite connaître précisément les dates des déménagements. M.KEROUANTON rappelle que le projet est concordant avec le calendrier prévu et souligne que la consultation avec les usagers est permanente, notamment avec le CHSCT de Tertre qui s'est associé à l'analyse technique des dossiers. S'agissant des déménagements, il explique qu'il y a des phases tampon, annoncées aux différentes composantes concernées, l'ESPE, l'IRFFLE et l'UFR de Sociologie.

POINT 4 : PRESENTATION D'AXES STRATEGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : LA POLITIQUE DU SPORT A L'UNIVERSITE DE NANTES

LE PRESIDENT présente **M.MOREAU**, Chargé de Mission pour les questions relatives au sport, qui a produit le rapport aujourd'hui présenté.

Le sport à l'Université est un domaine très important. En instruisant le dossier, il s'est aperçu qu'il y avait encore un certain nombre de choses à affirmer, à réguler et à mettre en avant pour que la politique soit davantage commune. Le diagnostic a été posé, et **LE PRESIDENT** a demandé un rapport à **M.PAPIN** en 2013 et à **M.MOREAU** en juin 2014. Le constat qui en ressort est une situation dynamique avec des résultats, mais également atypique avec une pluralité d'acteurs et de structures. Les étudiants et les personnels ont des difficultés pour s'y retrouver. En allant à la rencontre des uns et des autres soit pour des présentations, soit pour d'autres problématiques, **LE PRESIDENT** s'est rendu compte de la complexité. Une personne sur trois pratique une activité physique et sportive à l'Université de Nantes. Cet élément est ancré dans la dynamique de l'établissement, et il faut s'appuyer dessus. En revanche, il y a un faible nombre de licenciés et peu de participants aux différentes compétitions, avec malgré tout des résultats très satisfaisants. Il évoque aussi les soucis financiers récurrents pour l'Association Sportive de l'Université de Nantes (ASUN).

LE PRESIDENT présente les grands axes de la politique qu'il entend mener.

Tout d'abord, il faut valoriser la pratique sportive, sous tous ses aspects, pour les étudiants et les personnels, avec ou sans compétitions sportives. Compte tenu des atouts de l'établissement, il faut porter l'ensemble de cette dynamique. Le sport doit devenir un vecteur de lien social et favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté.

Il souhaite ensuite structurer l'action menée, afin que l'offre soit lisible pour les étudiants de manière à ce qu'ils n'aient pas de choix à faire entre une inscription d'un côté, une licence de l'autre. Il souhaite que la démarche soit simplifiée au maximum afin que l'accueil se fasse de manière plus optimisée.

Enfin, il faut communiquer sur cette stratégie politique de manière à avoir une offre protéiforme accessible à chacun, quel que soit le niveau attendu de la pratique du sport, de la simple remise en forme à la pratique compétitive.

M.GUEVEL salue le travail intéressant et important conduit par **M.MOREAU**, avec une analyse et un diagnostic finement élaboré. Le fait d'apporter un regard extérieur sur la situation est très pertinent. Il souligne qu'il manque en effet d'activités de pratiques compétitives. Les choses à parfaire concernent l'évolution de la structuration. Sur la communication, il faut être plus actif et les performances doivent être soulignées au même titre que les événements culturels. Il estime que dans la politique actuelle de l'Université de Nantes, il y a l'objectif du sport pour tous, pour le plus grand nombre de personnels et d'étudiants, et une pratique de haut niveau. Il souligne que l'accueil d'étudiants sportifs de haut niveau peut aussi être envisagé dans ce contexte, afin de leur permettre de poursuivre leurs études en même temps que les accompagner dans leur projet sportif.

LE PRESIDENT souhaite que la promotion de la compétition même au niveau local soit réalisée.

M.MOREAU souligne qu'il faut s'enorgueillir du sport à l'Université car c'est un grand satisfecit, que ce soit au niveau loisir-santé ou au niveau compétition. Il faut viser l'excellence, car il y a toujours des pistes d'amélioration pour le fonctionnement général. Le challenge est de faire cohabiter à la fois une offre qui s'adresse à tous et le développement d'un volet compétition.

M.BELLETTRE précise qu'il y a actuellement beaucoup de salons étudiants, moments pendant lesquels beaucoup d'étudiants se posent la question de venir ou non à l'Université. Sur le stand de Polytech, le fait de pouvoir mettre en avant l'accès à un grand établissement avec une politique sportive ambitieuse est un facteur d'attraction considérable au même titre qu'une politique culturelle développée.

MME CARON souligne qu'il faut aussi avoir une politique du sport envers les personnels, point sur lequel elle sera très attentive.

POINT 5 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE

(Reporté)

POINT 6 : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 DE L'EXERCICE 2014 (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BARBU présente le Budget rectificatif n°2.

MME CARON remarque que sur la masse salariale, en lisant les graphiques, elle a l'impression que finalement l'Université a moins 75 ETP état, ce qui signifie une fuite d'emploi, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Il serait intéressant d'avoir une partie masse salariale sur ressources propres. Dans les chiffres du fonctionnement, elle souhaite savoir si y est incluse, la partie ressources issues des contrats. **M.BARBU** souligne que dans le budget rectificatif, dans la masse salariale globale, il y a la masse salariale état et la masse salariale sur ressources propres. La masse salariale sur ressources propres a effectivement tendance à augmenter. Toutefois l'attention sur la masse salariale sur ressources propres n'est pas la même que sur la masse salariale état ; elle est différente car il faut veiller à ce que la ressource en face soit suffisante pour couvrir cette masse salariale. Sur un nouveau contrat, un contrat de recherche par exemple, il est tout à fait logique d'avoir des recrutements et des embauches de personnels qui vont travailler sur ce contrat de recherche. La seule vigilance à avoir, repose sur le respect global de l'équilibre financier. Le dynamisme de l'Université de Nantes est engagé au travers de cette masse salariale. **MME CARON** estime que dans l'image qui est donnée du budget, cette information fait défaut. Elle considère aussi que les contrats issus des labex par exemple, constituent le fonctionnement pérenne de la recherche. Elle souhaite des informations complémentaires sur les décalages entre ce qui est reporté en 2015 et ce qui est maintenu en 2014 et souhaite savoir s'il s'agit de projets qui n'ont pas encore commencé. **M.BARBU** précise qu'il y a deux cas de figures, dans lesquels la plupart du temps, il n'y a pas de report de risque de déséquilibre en 2015. Les deux cas de figures sont soit des versements de ressources sur un contrat de recherche qui n'ont pas été effectués par les partenaires privés ou publics, soit une diminution des dépenses dans les contrats de recherche, car les contrats ont pris un peu de retard. Les dépenses seront décalées en 2015, mais les contrats de recherche étant prévus sur une durée de trois ans, ce décalage est sans conséquence, puisqu'en fin d'année il y aura une recette à hauteur de la dépense. **MME CARON** revient sur les emplois sur contrats de recherche, et la partie environnement du poste, cotisation ASSEDIC et autres, qui se retrouvent sur le budget de l'Université et qu'elle ne voit pas apparaître dans les documents. **M.BARBU** explique que la logique est respectée, à l'Université il y a des postes de fonctionnaires sur masse salariale état, avec un salaire brut et des cotisations prises en charge par l'établissement. Pour un contrat de recherche décroché par des chercheurs, il y a besoin de postes supplémentaires et des ressources supplémentaires sont demandées en personnel, en matériel, et même parfois en investissement, et toutes les dépenses afférentes à ces contrats, sont prises sur les ressources de ces contrats.

M.TOSTIVINT félicite l'établissement pour ses efforts budgétaires. Sur le fond de roulement d'un montant de 10 millions d'euros au 31 décembre 2013 et abondé de 2 millions d'euros cette année, il s'interroge sur la partie « provisions et créances douteuses », de 2.7 millions d'euros. **M.BARBU** explique qu'il y a une part récurrente constituée de provisions pour des débiteurs qui doivent de l'argent à l'Université et n'ont pas encore réglé les montants dus. L'autre partie est constituée de la provision pour le contrôle fiscal. Il informe qu'il y a actuellement des discussions et des négociations pour ne pas payer ces rattrapages du contrôle fiscal. Parallèlement, l'établissement s'est fait aider par un cabinet d'expertise spécialisé sur la TVA et de ce fait, l'établissement est maintenant en mesure de récupérer de la TVA sur des contrats de recherche, sur les contrats d'investissement mais aussi sur le fonctionnement. **LE PRESIDENT** précise qu'il y a une action de la CPU au niveau national, pour que toutes les problématiques liées à l'application de la TVA soient réglées.

M.BROCHARD souhaite des précisions sur la partie « dépenses d'investissement », et plus précisément sur la ligne « matériel informatique » où sont recensés 600.000 €. Suite à une réunion en octobre dernier, où il a été annoncé aux responsables informatiques, une dotation en fin d'année de matériels informatiques, il s'interroge sur ce matériel et souhaite savoir s'il s'agit de la même chose. **M.BARBU** souligne qu'il n'est pas facile de prévoir le plan prévisionnel d'investissement, et qu'il s'agit bien de sommes décalées dans le temps. L'établissement avait obtenu des aides sur ces matériels informatiques et il avait été fait en sorte de flécher ces dépenses sur les aides exceptionnelles de Nantes Métropole en particulier. **M.BIAIS** rappelle que sur les équipements informatiques, l'Université est très dépendante des soutiens à la fois de la Région et de Nantes Métropole. Malheureusement ces soutiens sont confirmés de plus en plus tardivement, de par les difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités territoriales elles-mêmes. Cela nécessite au niveau de la Direction des Services Informatiques et du Numérique, des ajustements permanents et des difficultés à planifier et à programmer à l'avance. L'Université est dépendante de la reconduction chaque année des PPC, avec des variations du niveau d'aides allouées qui peuvent être importantes, d'où la nécessité à terme de dégager une capacité d'autofinancement y compris sur ces problématiques de renouvellement de matériels informatiques basiques.

M.LELOUREC remercie pour cette présentation et reconnaît le travail effectué par les services pour l'établissement de ce budget rectificatif n°2. Habituellement, il vote contre le budget pour des raisons de politique nationale. Pour certains des administrateurs aujourd'hui, une position médiane sera adoptée, en s'abstenant.

Sur l'évolution de la masse salariale, **MME SAMI** s'interroge sur la comptabilisation des postes dits Loi Sauvadet, dans la masse salariale. Elle rappelle que lorsque les postes ont été CDisés, il était prévu que le financement perdure comme avant, c'est-à-dire sur les ressources propres. Pour les emplois sur ressources propres, elle remarque qu'il n'y a pas que des emplois recherche mais aussi des emplois d'enseignement ou de formation qui sont proposés. La dichotomie est un peu contradictoire. **M.BIAIS** rappelle le principe selon lequel lorsque des agents sont pérennisés, il n'y a pas de distinguo entre les agents financés sur ressources propres et les autres. Pour autant au moment de la décision de pérennisation, au travers d'un concours réservé ou d'un passage en CDI, il n'est pas possible d'avoir des effets de bord budgétaires entre ressources propres et masse salariale Etat. La position prise par l'établissement est de permettre aux agents qui sont sur ressources propres d'accéder à un CDI ou à une titularisation ; en contrepartie le financement de ces postes de titulaires ou de CDI reste sur ressources propres. Par contre si à un moment donné l'établissement n'est plus en mesure de mobiliser ces ressources propres, à ce moment-là il y aura un filet de sécurité assuré sur la masse salariale Etat. Il faudra discuter avec la Composante et le laboratoire concernés pour envisager soit une reconversion soit une mobilité interne. Ce n'est pas parce que l'Université CDise ou titularise, que le budget est transféré sur la masse salariale Etat.

M.POUZAINT souligne que globalement il est satisfait de la présentation du budget, qui permet même à des non spécialistes, de comprendre la situation budgétaire actuelle. Il souhaite soumettre à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, une réflexion sur le mode d'élaboration du budget, sachant que le budget d'un établissement tel que l'Université, correspond à deux années de travail. Deux exercices se chevauchent en permanence avec des étapes différentes. L'exécution d'un budget va influencer la préparation du suivant. En parallèle du travail des administrateurs, il y a la discussion avec l'ensemble des services qui vont permettre d'établir les règles de fonctionnement. Des négociations ont lieu entre la Présidence et les Composantes. Il souhaite qu'en Commission Permanente du Conseil d'Administration, les administrateurs réfléchissent au mode d'intervention, car il considère que les administrateurs interviennent à un moment où les choses sont déjà fixées. Il rappelle que dans l'ancien système où il y avait une masse salariale qui était directement attribuée à l'établissement, il y avait une maîtrise sur 20 à 30% du budget. L'Etat continue de prendre des décisions alors même que l'établissement est autonome. Il veut une réflexion globale, car ceci permettrait aux administrateurs d'avoir des prises de décisions qui seraient plus pertinentes. **LE PRÉSIDENT** souhaite effectivement en reparler en Commission Permanente et insiste sur la séparation entre l'exécutif et le législatif de manière à ce que chacun ait sa légitimité de prise de parole et de positionnement, avec en fond le dialogue avec les Composantes sur la base du CPOM. Il estime qu'il faut garder le différentiel entre ceux qui présentent et qui assument, et la position des administrateurs.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2014 pour un montant 8.836.789€.

POINT 7 : APPROBATION DU RECRUTEMENT DE TROIS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A L'IRFFLE (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI explique qu'il s'agit du recrutement de trois enseignants contractuels à l'IRFFLE. La demande se justifie tout d'abord par le statut particulier de cette Composante, qui a un Master français langues étrangères certes très attractif mais qui ne justifie pas le volume horaire. L'augmentation de l'offre de formation s'explique par d'autres diplômes, des diplômes universitaires et des tests de certification, qui s'adressent à des étudiants étrangers qui ont besoin de la certification française langues étrangères. La particularité de la discipline justifie aussi l'augmentation du volume horaire ; en effet il s'agit de formateurs qui enseignent le français à des étudiants étrangers. Il n'y a pas ni CAPES ni agrégation pour cette discipline. Se faisant, il est fait appel à des vacataires, qui sont généralement des étudiants ou anciens étudiants issus de diplômes de français langues étrangères. Le recours aux vacataires ou aux contractuels se justifie par cet aspect-là.

Il s'agit de recruter trois enseignants contractuels sur ressources propres pour répondre à la fois, aux besoins de la formation mais aussi pour stabiliser l'équipe pédagogique actuelle.

Au regard du dossier de présentation, **MME SAMI** s'interroge sur la notion de « pérennisation d'emplois d'enseignants ». Elle s'accorde sur le fait qu'un poste de CDD est préférable à un statut de vacataire mais de là à parler de pérennisation pour un poste sur trois ans, elle s'interroge sur le sort

des personnels dans trois ans. Elle estime avoir le choix entre deux mauvaises solutions et il est difficile de voter contre le passage à un CDD par égard pour les personnels vacataires.

M.LELOUREC rappelle que le problème dépasse l'Université de Nantes, pour le domaine du français langues étrangères. Il faudrait une action concertée de tous les Présidents d'Université et de tous les syndicats afin que le Ministère résolve ce problème. Il reconnaît qu'il n'y a pas de CAPES pour stabiliser les personnels sur ce statut, mais il appartient au Ministère de trouver une solution et de ne pas se réfugier dans des arguments de ce type.

MME CARON précise que l'activité de ces enseignants était présente avant et elle va continuer, car il ne faut pas envisager d'arrêter ces formations dans trois ans. Il s'agit d'une des politiques de l'Université de Nantes, d'attirer des étudiants étrangers. L'argument et la présentation ne correspondent pas à la réalité : il s'agit de stabiliser temporairement les enseignants et elle rejoint l'analyse de **MME SAMI**, sur la difficulté de voter contre.

M.GUEVEL souligne que ces situations-là sont installées comme telles depuis des années, et les administrateurs sous l'ancien mandat ne se sont jamais mobilisés pour régler cette grande précarité. Compte tenu de la situation de l'Université et de la gestion des ressources humaines et au fait qu'il n'y aura pas de créations d'emplois dans l'immédiat, il ne se dit pas favorable au fléchage des emplois de titulaires dans un service comme celui-là. Si la vacation n'est pas satisfaisante, si le CDD ne l'est pas non plus selon certains administrateurs, il s'interroge sur le devenir de ces enseignements.

M.MENUET précise que cette situation est connue depuis quelque temps et en lien avec **MME LE FICHANT**, une solution est recherchée pour les personnels. Il n'est certes pas satisfaisant d'avoir des CDD, mais il s'agit de personnels qui font beaucoup d'heures et qui ne sont pas personnels de l'Université. La stabilisation même temporaire, convient aux personnels en question et leur situation devient un peu moins précaire qu'avant.

M.BIAIS souligne le travail accompli par la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social sous l'égide de la Directrice Générale Adjointe, pour trouver des solutions et se mettre en conformité avec la loi.

M.GUEVEL s'interroge sur le problème des vacataires. Il a découvert hier dans sa Composante qu'un vacataire était autorisé à faire 317 heures dans l'année, alors que la règle est de 187 heures. En fonctionnant comme ceci, dans quelques années, le problème se posera pour ce personnel ; il faut respecter la règle pour éviter de se retrouver dans des situations telles que celle présentée aujourd'hui à l'IRFFLE. La vacation doit être une activité complémentaire.

M.POUZAINT, reprend les propos de **M.BIAIS** et souligne que la base repose sur le respect du droit du travail. L'Etat impose aux entreprises de respecter le droit du travail, et il se doit de le faire aussi pour lui-même et pour ses salariés. Il explique qu'il est intervenu dans d'autres services de l'Université notamment au SUMPPS, pour faire respecter ce droit. Il ne peut y avoir au sein de l'établissement des personnels dont l'unique statut est celui de vacataire. Le cadre de fonctionnement de l'Université ne répond pas à tous les cas qui peuvent exister. Il a été souligné qu'il n'y a pas de CAPES ou de diplôme qui correspondent à ces spécialités-là. En tant qu'enseignant dans une Composante qui dispense des enseignements professionnalisés, il y a un certain nombre de disciplines qui ne sont pas couvertes, l'Education Nationale ne formant pas assez de personnes dans des spécialités pour ses propres enseignements. Au regard des trois fiches de poste identiques, il s'agit d'une formation spécifique qui n'existe nulle part ailleurs. Il faut assumer le fait que le système de fonctionnement est tel que, à un moment donné face à un dysfonctionnement, il faut remettre le bon droit au centre du débat. Ce n'est pas satisfaisant mais il s'agit d'une amélioration de la situation. Il rappelle qu'il avait voté contre les emplois LRU, mais il assume le principe de réalité et estime que c'est la seule solution qui lui paraît possible avec les moyens dont l'Université dispose.

MME SAMI souligne qu'il y a une responsabilité collective des administrateurs et qui ne fait pas l'Université unie, en tous les cas au niveau de ce Conseil. Il y a déjà dans cette Composante, sept enseignants en CDD. Cette solution va porter le nombre à dix enseignants qui vont travailler à côté d'autres enseignants qui ont des droits différents. Elle précise qu'elle s'est interrogée en Commission Permanente sur le cas d'une des personnes concernées, qui souhaitait une possible délégation éventuelle pour pouvoir faire une thèse. Pour ce type de poste, il lui a été répondu que ce n'était pas possible. Elle estime que sont créées des situations où les personnels n'ont pas les mêmes droits. Concernant la pérennisation, il lui semble que l'un des postes est en remplacement d'un PRCE qui est parti en retraite.

MME ISHOW souligne que la création des besoins, nécessite de la flexibilité car il n'y a pas toujours les personnes qui ont été formées de façon ad hoc. Il est vrai que cela pose question d'engager des personnels avec deux statuts différents, l'un étant extrêmement privilégié et l'autre où il y a un turn over important. Vouloir tout pérenniser peut poser question, car les situations vont

s'installer au fur et à mesure et des personnes qui devraient faire des enseignements de manière annexe, font des heures en grand nombre.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 5 abstentions le recrutement pour une durée de trois ans de trois enseignants contractuels à l'IRFFLE.

M.LELOUREC souhaite que sa remarque précédente soit intégrée. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'elle sera intégrée au procès-verbal.

POINT 8.1 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS (CCDC) DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DU CT)

M.BERNOUSSI rappelle que la Commission Consultative des Doctorants Contractuels est compétente pour les questions d'ordre individuel, relatives à la situation des doctorants contractuels. Elle peut être saisie soit par les doctorants contractuels soit par **LE PRÉSIDENT**. Les élections professionnelles du 4 décembre prochain permettent de mettre en place cette commission. Elle est composée en proportion égale de représentants de la Commission de la Recherche désignés par **LE PRÉSIDENT** après avis de cette Commission et de membres élus des doctorants contractuels, deux titulaires et deux suppléants.

MME CARON revient sur la composition du collège électoral. **M.BERNOUSSI** explique qu'il s'agit uniquement des doctorants contractuels.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la mise en place de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCDC).

POINT 8.2 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES (CCPANT) DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DU CT)

M.BERNOUSSI précise qu'il s'agit d'harmoniser ces mandats avec toutes les autres instances et de les passer à quatre ans.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la modification de la durée des mandats des membres de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT).

POINT 9 : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE « INSTITUT DES AMERIQUES » (APRES AVIS DE LA CPCA ET DU CT)

M.BERNOUSSI présente le GIS « Institut des Amériques » dont le domaine est l'étude des Amériques de façon transdisciplinaire. Sept laboratoires sont impliqués au sein de l'Université de Nantes. Une série de colloques et de nombreuses publications ont été réalisés. Cette collaboration peut aussi entrer dans les compétences futures de l'UBL. L'adhésion est de 2000€.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le renouvellement de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique « Institut des Amériques ».

POINT 10 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 2 abstentions, les tarifs.

POINT 11 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution d'un prix qui a déjà eu lieu lors d'un colloque en novembre 2014 où le DHU 2020 avait décidé d'attribuer deux prix. Pour que ces prix soient bien attribués, il faut que le Conseil d'Administration approuve les modalités d'attribution.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le règlement d'attribution de prix.

POINT 12 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (APRÈS AVIS DE LA CPCA)

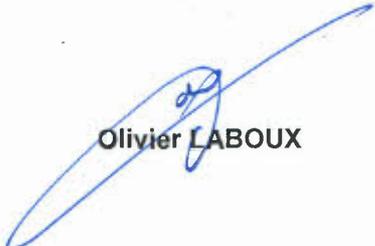
M.BERNOUSSI présente les dossiers de remises gracieuses pour un montant total de 1276.12 €. Pour les admissions en non-valeur, **M.BERNOUSSI** informe que le montant global est de 13.586.56 €, pour des rattrapages effectués depuis 2009. Il s'agit d'assainir la situation.

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

- Contractuels : s'agissant des enseignants contractuels qui pourraient comme évoqué précédemment, prétendre à une décharge pour thèse, **M.LELOUREC** rappelle que le cas n'a été prévu que pour les enseignants du second degré. Il précise néanmoins, que le pouvoir d'accorder cette décharge reste de la compétence de la direction de la Composante et que la Commission de la Recherche pourra examiner ensuite le dossier.
- Communication : s'agissant de la politique de communication scientifique de l'Université, **MME ISHOW** souhaite faire remarquer que suite à une récente discussion avec la responsable communication du CNRS, le CNRS souhaiterait que les universités travaillent de plus en plus la main dans la main au niveau de la communication. Lorsqu'une actualité peut être d'importance, il faut essayer de faire preuve de synchronisation pour la publication des informations.
- Statuts de l'UBL : **MME SAMI** souhaiterait être informée de l'avancée des statuts de l'UBL. **M.BERNOUSSI** explique que le prodoc Statuts est accessible. La commission des statuts a été réunie plusieurs fois et tous les documents sont accessibles. **LE PRÉSIDENT** souligne que la version sera remontée au Ministère début décembre. **MME SAMI** s'interroge sur l'absence de passage en Conseil d'Administration. **LE PRÉSIDENT** précise que la version a été envoyée au ministère afin de vérifier la conformité juridique du texte, avant le passage dans chacun des Conseils de la future UBL. **MME CARON** précise que dans le cadre d'une réunion à la Région, il lui a été indiqué que les questions de transfert de compétences étaient en train de se réfléchir. Au sein du Conseil d'Administration, elle souhaiterait un débat plus approfondi sur les transferts de compétences. **LE PRÉSIDENT** rappelle qu'il a réuni un Conseil d'Administration exceptionnel le 16 septembre dernier. Il précise que les statuts sont tout simplement la déclinaison du document d'orientations stratégiques du 24 juillet dernier. Il souligne enfin que la Commission des Statuts de l'Université, composée d'administrateurs a été réactivée. **M.GUEVEL**, membre de la Commission des Statuts de l'UBL, témoigne d'un travail intense et que la représentation de tous les établissements est bien adaptée. **MME SAMI** remercie **M.GUEVEL** pour les précisions. Elle souhaiterait un point d'étape à chaque Conseil d'Administration. **M.BERNOUSSI** précise que tout le fonctionnement a été annoncé en Conseil d'Administration et se trouve dans chaque procès-verbal de Conseils.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 9h45.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX